

ET NOS RETRAITES ?

Faire face aux menaces, sans attendre.

Si le gouvernement a abandonné, pour le moment, l'idée d'une réforme systémique (par points ou autres), il garde en perspective l'instauration d'un régime unique, conforme aux principes et recommandations de l'Union Européenne.

C'est dans ce cadre que, « profitant » du ralentissement de l'économie, du chômage, responsables des déficits sociaux aggravés par les exonérations de toutes sortes en faveur du patronat, le Président de la République a annoncé un calendrier de discussions ou de consultations selon lequel les mesures seraient annoncées à la fin des vacances, restant dans le flou pour des raisons pré-électorales.

La campagne de presse menée dès décembre 2009 et les déclarations des ministres concernés ne laissent aucun doute sur la nature des intentions :

DES AGGRAVATIONS POUR TOUS LES REGIMES

-Report des âges légaux d'une ou deux années, avec toutes les conséquences sur la décote-surcote.

-Anticipation du calendrier d'allongement de la durée de cotisations nécessaire pour le taux plein (actuellement 164 trimestres en 2012 puis 1 trimestre supplémentaire par année).

D'ores et déjà, la défense des retraites doit être présente dans les mobilisations pour le pouvoir d'achat, pour l'emploi et la défense des services publics.

Bernard VAN DAMME, section fédérale des retraité(e)s de la FSU Oise

La mise sur la table de la question de la pénibilité risque d'être un piège pour diviser.

DES REMISES EN CAUSE SUPPLEMENTAIRES POUR LES FONCTIONNAIRES.

Le ministre du budget a déclaré à la télévision que les règles de la Fonction Publique seraient revues une par une pour tenir compte des spécificités. Les principales ne sont pas si nombreuses. Nous les connaissons. Elles sont dans le collimateur depuis déjà plusieurs années. Elles font l'objet d'une propagande démagogique et mensongère de la part de la presse patronale et pro-gouvernementale :

-Le calcul de la pension sur le salaire correspondant à l'indice des six derniers mois.
(1)

-Le droit à pension des mères de 3 enfants après 15 ans de services.

-La reversion sur le conjoint (menace de plafonnement)

-La majoration des pensions à partir de 3 enfants.

Le récent Congrès de la FSU a réaffirmé son attachement au Code des Pensions et son opposition à la réforme de 2003.

(1) Pour un PE la différence de pension brute entre le dernier échelon et l'avant-dernier est supérieure à 150 euros par mois pour un taux de remplacement de 75%.

11 échelon : 3031,57€ (indice 658) / 10 échelon : 2819,64€ (indice 612)

$3031,57€ - 2819,64€ = 211,93€ \times 0,75 = 158,94€$